

5 e3- Éléments de paysage à protéger au titre des articles L 151-19 et L 151-23

87178_prescription_pct_07_00_20220215

N° du plan	Symbole	Lieu-dit	Parcelle	Désignation
EP 1		Le Bourg de St Priest	CE n°83	Eglise
EP 2		Le Bourg de St Priest	CE n°36	Lavoir
EP 3		Le Bourg de St Priest	CP n°1, 2, 3, 4 5 CM n°87, 125, 126, 127, 128, 129	Le viaduc sur le Taurion
EP 4		La Roche	BWn°53	La Borne Milliaire
EP 5		La Roche	CD n°8	Château-manoir
EP 6		Manain	AW n°245	Grange aux dîmes
EP 7		La Chabasse	AY n°146	maisons anciennes à galerie
EP 8		Le Mazaud	AW n°520	Glacière de l'ancien château
EP 9		La Chapelle	AD n°142	oratoire
EP 10		Castel de Caux	BZ n°68	Château-manoir
EP 11		L'ancien cimetière de St Priest	CE n°107	Croix hosannière
PV 1		Le bourg est	CE n°147	Vue en direction du centre-bourg et de la vallée de la Vienne
PV 2		Le bourg ouest	CM n°83	Vue en direction du centre-bourg et de la vallée de la Vienne
PV 3		Les Pampisses	CD n°89	Vue en direction de la vallée de la Vienne en amont
PV 4		La Chassagne nord	BX n°31	Vue en direction vers les monts d'Ambazac et St Martin
PV 5		La Roche	CD n°22	Vue panoramique vers la vallée de la Vienne en aval du bourg
PV 6		Les Perches	CA n°146	Vue en direction de Royères et St Léonard
PV 7		Bellevue	BW n°103	Vue en direction de l'ouest
AR 1		Le Mazaud	AW n°184, 532	Parc - Arbres remarquables
AR 2		Les Mailleries	AC n°68	Arbre remarquable : chêne